



PROCES-VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR

DE LA LIGUE REGIONALE AUVERGNE RHONE ALPES de RUGBY

Le Bureau Directeur de la Ligue Régionale Auvergne Rhône Alpes, s'est réuni :

Le mercredi 14 novembre 2018 à 18h30

En visio conférence

Présents :

Membres du Bureau Directeur :

P. CELMA, P. CARRE, G. CASSAGNE, L. BONNET, P. CHAROUSSET, V. BERODIER, C. MUNOZ, G. AMBLARD, G. FAGUER, P. CRAIGHERO, P. GRANGE, P. NIOGRET, G. CHAPELLE, G. BERTIN, M. MINOT

Invités du Bureau Directeur :

M. KELLIN, P. GERBIER, P. CHORDA, J. GARDON

Excusés : A. CECCON, A. KOCH

1. Ouverture de la Séance par le Président :

Patrick CELMA ouvre la séance du Bureau Directeur à 18h30, avec les membres présents

2. Approbation du Compte-Rendu du dernier Bureau Directeur :

Le Procès-Verbal du Bureau Directeur du 10 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

3. PREAMBULE :

P. CELMA indique qu'il propose de nommer Gilles CASSAGNE comme Directeur Général de la Ligue. Création d'un Bureau Exécutif composé de 5 ou 6 membres (Président, Secrétaire Général, Directeur Général, Trésorier Général, 1^{er} Vice-Président,...). Ce Bureau Exécutif se réunira tous les lundis matins afin d'établir une organisation plus opérationnelle sur tous les domaines nécessaires, et gérer les problèmes du quotidien. Gilles CASSAGNE va démissionner de son poste de Vice-Président et de son poste d'Elu. Il sera salarié. (3000 € brut, temps partiel à 80 %).

P. GRANGE : Pour les prises de décisions, quels seront les rôles du Bureau Directeur ?

P. CARRE : Le Bureau Exécutif sera axé sur le quotidien. Mais tous les débats déboucheront sur des décisions importantes à voter lors des B.D. et des C.D. Le calendrier des réunions qui a été fixé reste valide.

P. CARRE rappelle que si Gilles CASSAGNE démissionne, il y aura 3 élus de moins au Comité Directeur.

Les Statuts stipulent qu'il faut 5 personnes démissionnaires avant de devoir procéder à des élections partielles.

P. NIOGRET trouve que cette décision est mal fondée : tout d'abord parce qu'on va avoir trop de Directeurs ; et que les missions du Directeur Général sont mal définies. Il lui semble qu'on fonctionne dans cette Ligue avec une organisation qui n'a jamais été mise au clair :

Il y manque un travail commun entre toutes les Commissions, et il conviendrait d'éviter les interférences, (Ex : remise en cause des décisions prises en B.D. par une personne absente lors dudit Bureau).

P. CELMA rappelle que ce Bureau Exécutif se réunissant toutes les semaines, devrait précisément permettre une certaine unité / cohésion.

P. CARRE précise que, concernant la multiplication des Directeurs, si l'on se réfère aux 4 premières grandes Ligues, qui ont toutes plusieurs Directeurs, notre organisation s'inscrit dans la configuration existante. La F.F.R. s'étonne régulièrement que nous fonctionnions sans Directeur Général. Nous ne faisons que suivre les préconisations de la F.F.R. et cette organisation existe dans les autres Ligues.

P. CHAROUSSET : C'est une bonne chose. Notre organisation s'apparente à celle d'une entreprise. Ce poste permettra de soulager les Vices Présidents, par la gestion au quotidien des petits problèmes et en harmonisant les interactions entre les Commissions. Il faudra que ce poste soit pourvu par un salarié, ce qui permettra de fixer des exigences précises.

L. BONNET : Ce qui nous manquait c'est bien la coordination entre les Responsables des Commissions.

Nous avons eu du mal à démarrer, mais vue la charge de travail de chacun pour la mise en route, il s'avère précieux d'avoir quelqu'un pour centraliser tout cela.

G. FAGUER : C'est très bien, mais il reste à résoudre la question du rôle du Comité Directeur. Certains Présidents de C.D. ont l'impression de faire des km pour ne rien décider, et se présenter à une « chambre d'enregistrement ». Ces participants demandent plus de clarté sur la définition des rôles et missions.

G. BERTIN : Vue la charge de travail du Président et du Secrétaire Général, ce Bureau Exécutif se révèle une bonne évolution, mais il faut en effet veiller à bien définir les rôles de ce Bureau Exécutif, bien coordonner les responsabilités. Ces derniers temps, des décisions ont été prises en l'absence de la personne concernée. Ce Bureau Exécutif permettra d'éviter toute décision intempestive.

Ce ne sera pas du temps perdu, au contraire, ce sera du temps gagné.

P. GRANGE : Le danger est qu'on a créé une strate supplémentaire qui fera que les B.D. ne serviront plus à rien. Lors de la prochaine réunion du Bureau Exécutif, il faut vraiment que la ligne des missions des fonctions de chacun, soit définie avec précision.

G. CASSAGNE : Typiquement, l'une de mes missions sera de prendre le téléphone dès réception d'une information pour contacter l' élu ou les élus concernés pour action rapide.

G. BERTIN : Les missions du Bureau Exécutif consistent à effectuer un travail dans des délais précis et contacter les personnes requises, à temps.

C. CELMA : Nous sommes tous d'accord pour dire que tout doit être formalisé par écrit.

P. CRAIGHERO : Faudra-t-il se réunir en Assemblée Générale pour voter ces formalisations ?

P. CARRE : Les embauches de salariés ne sont pas à valider par l'Assemblée Générale. Il convient de soumettre les propositions au B.D. puis les faire valider par le C.D.

P. CRAIGHERO : Ce projet s'achemine vers quel montant de charges ? On nous demande en effet de faire des économies dans tous les domaines.

C. CELMA : Ce projet correspond à 60 000 €, charges Employeur comprises, sur l'année.

C. CELMA soumet les propositions au vote du Bureau Directeur : 1 contre / 2 abstentions / 12 favorables

4. Débat d'orientation budgétaire, validation du budget général et des budgets par Commissions : (G. AMBLARD et G. BERTIN)

G. BERTIN présente le budget prévisionnel

Lors de la clôture des comptes de résultat des 3 M.O., il apparaît un déficit de 800 000 €.

L'Auvergne, pour sa part devrait présenter un déficit de quelques 50 000 €.

Les budgets présentés par la Commission, n'incluent pas la main d'œuvre (heures de travail des techniciens, C.R.T., C.D., et Cadres d'Etat) : Une ligne spécifique est de fait réservée à la masse salariale.

P. CRAIGHERO signale qu'il faudra être prudent lors de la présentation du budget aux clubs, du fait de l'écart de 100 000 € sur la ligne arbitrage.

P. NIOGRET émet des inquiétudes quant à la masse salariale, car il vient de signer un nouveau CDD de 9 mois ; et se demande si toutes les charges sont bien enregistrées. Il redoute des remontées de clubs lors de la présentation de budget. La situation présentée étant celle de novembre 2018, il faudra réactualiser chaque mois la communication de la situation budgétaire.

Le budget est voté à l'unanimité, moins 1 abstention (P. Niogret), par le Bureau Directeur

5. Point sur les rencontres avec les CD : (P. CELMA, G. FAGUER)

G. FAGUER présente la synthèse des premières rencontres avec les C.D.. Les soucis recensés sont surtout financiers, ce qui génère la question de connaître la teneur des conventions prévues à finaliser avec les Comités Départementaux. Au-delà des conventions relatives aux formations et aux Académies Régionales. La nomination des C.T.C. en janvier 2020 interpelle les C.D. sur le plan financier, au regard du nombre de salariés qui seront maintenus dans les effectifs.

Cette saison, certains s'en sortent plutôt bien suite aux versements reçus des Comités Territoriaux.

Des soucis sur les effectifs sont toutefois recensés, notamment pour les EDR (pour certains – 8%)

Le nombre des forfaits des équipes que ce soit en réserve ou en équipe première pose aussi question.

Au-delà d'une bonne ambiance, les C.D. attendent, chacun sur leur registre propre, de connaître les orientations et les priorités de la Ligue pour se projeter, tant sur le plan sportif qu'administratif.

P. CELMA précise que la baisse des subventions générales imposera que les C.D. recherchent des partenariats pour assumer le financement des emplois sportifs.

La Ligue préconise une aide financière générale et une seconde ciblée sur des actions.

G. AMBLARD confirme l'existence d'une ligne financière de 240 000 € destinée à aider les C.D. Il ajoute que dans le cadre de l'enveloppe de la F.F.R., une partie est consacrée à financer l'E.T.R, mais qui n'apparaît pas dans la présentation du budget.

P. GRANGE : Si je fais appel à des cadres départementaux, les frais sont-ils inclus dans ces subventions ?

P. CELMA : Il existe déjà un précédent : à Aurillac. Le travail était exécuté pour l'Académie donc la Ligue, il apparaît logique d'y accorder 40 % des subventions. Le travail qui effectué pour la ligue dans le cadre des Académies sera pris en charge en partie par la Ligue. Les personnes investies dans des missions de la Ligue, seront prises en charge par la Ligue. Une convention spécifique sera établie (comme pour les sportifs).

Si diverses Conventions sont déjà conclues, elles seront refondues en une seule Convention.

G. BERTIN : Une ligne budgétaire est déjà prévue à hauteur de 240 000 € pour les C.D. (aides existantes + enveloppe de 90 000 € pour les C.D. qui n'auront plus de subventions vis-à-vis du maintien des salariés).

P. GRANGE : Les Cadres Techniques de l'Auvergne demandent qui paye leurs frais de déplacement lors de la réunion de secteur ?

J. GARDON : Les salariés des C.D. entrent dans le cadre de l'Equipe Technique Régionale. A ce titre il sont indemnisés de leurs déplacements par la Ligue.

G. BERTIN : Des voitures sont mises à disposition en vue des déplacements du C.T.L., correspondant à un budget de 25 000 €. Le budget E.T.R. est bien prévu au budget (une ligne est à confirmer : Développement)

J. GARDON : Il risque d'être nécessaire de prévoir une somme supérieure. Pour rappel, dans l'enveloppe fédérale, une grosse partie est prévue pour l'équipe technique.

G. AMBLARD : on récupèrera des fonds sur un autre poste.

6. Bilan de la visite de Bernard LAPORTE du 11 octobre : (P. CELMA)

La journée s'est bien passée. Bernard Laporte est arrivé en fin matinée et reparti en début d'après-midi.

V. BERODIER demande pourquoi tous les Présidents de clubs n'ont pas été invités ?

L. BONNET rappelle que les Présidents de C.D. étaient invités, et devaient s'occuper de faire venir avec eux 2 ou 3 Présidents de clubs.

7. Point sur la Coupe du monde 2023 :

Ce point n'a pas été abordé, car la Ligue n'était pas invitée.

8. Organisation et Propositions de la Commission du Bénévolat : (C. MUNOZ)

Rappel des conditions d'obtention des médailles F.F.R. et Jeunesse des Sports.

La Ligue esquisse la mise en place d'une médaille du mérite. Un débat surgit quant aux conditions de son obtention. Le Bureau Directeur souhaite voir retenu : 5 années de service minimum au sein d'un même club. Les demandes seront à effectuer sur un formulaire de la Ligue, mis en ligne très prochainement.

Ce formulaire devra être validé par les C.D. avant validation finale par la Commission Régionale.

Environ 100 médailles par an sont prévues à être remises.

En fonction du nombre de demandes, un prorata de candidatures sera établi à partir du nombre de licenciés par département.

La liste des médaillés sera diffusée lors de l'A.G. de la Ligue.

Les remises de médailles se feront au sein des C.D., soit lors de leur A.G., soit lors d'une soirée organisée par lesdits C.D., avec présence d'un Elu de la Ligue et d'un Représentant (ou Délégué) de la Commission.

P. CARRE : La FFR nous a demandé tout récemment (fin octobre) d'organiser des actions dans le cadre de la journée du Bénévolat programmée le 5 décembre 2018. La désignation d'un bénévole par club est prévue, soit environ 300 personnes. Nous devons donner réponse rapidement.

P. CARRE : Sur le thème du prix du Bénévolat (F.F.R.) les ex-C.T. ont été consultés pour désigner des bénévoles à récompenser par l'offre d'un week end à Paris lors d'un match. La FFR a conservé ce principe, et attend la liste des personnes désignées, avant le 13 décembre 2018.

(1 bénévole par M.O. dans le respect de la parité homme/femme).

Des Médailles Fédérales sont arrivées au début de l'été. Chaque M.O. organise la diffusion de ces médailles.

En Auvergne, elles seront remises le jour que de la remise des ballons (le 29 novembre 2018).

En Isère, ces médailles ont bien été récupérées par C. NIER mais n'ont pas été remises lors de l'A.G.

En Savoie, ces médailles viennent d'être réceptionnées par JC BRUN et seront remises prochainement.

En Haute Savoie une médaille a été réceptionnée et remise lors de festivités.

En Ardèche, les médailles fédérales ont été remises lors de l'A.G. du Comité Départemental par Christian DULLIN.

9. Compte rendu des Rencontres Liges / CD le 17 octobre 2018 à Toulouse :
(G. AMBLARD, P.CARRE)

P. CARRE fait un point rapide sur cette journée.

La réunion de calage s'est tenue entre la F.F.R. et les Présidents de Ligue.

Il a été échangé avec Didier RETIERE sur l'emploi, les Académies de haut niveau, l'opération BIEN JOUER

Un point sur l'avancée des POS a été effectué avec le Cabinet AMNYOS.

Un travail d'échange a eu lieu avec Henri MONDINO sur les conventions entre les Liges et la F.F.R.

Le trésorier de la F.F.R. a donné un certain nombre d'informations sur 3 niveaux de conventionnement (Régalien, Missions de développement, innovations territoriales). Les échanges ont été vifs.

G. AMBLARD : Ce ne sont pas les données transmises par la F.F.R. qui vont nous aider à établir notre budget. Tout le monde n'est pas d'accord sur les critères d'attributions des subventions.

Comme nous, la F.F.R. est à la recherche d'une réduction de budget.

P. CARRE : Au niveau des Liges, nous allons être victimes d'un double rationnement. Dans un souci de solidarité, la F.F.R. veut privilégier les Liges au Nord et les petites Liges, ce qui n'est pas le cas de la Ligue AuRA.

P. NIOGRET souligne le déficit colossal de la F.F.R.

10. Point sur Arbitrage et Officiels de matchs (modifications Règlements Sportifs Jeunes) et Charte de l'arbitrage : (P. CRAIGHERO)

J.P. CHORDA expose le problème de la non-homogénéisation des tableaux de sanctions entre les Règlements Jeunes et Seniors. Il demande que le tableau des compétitions jeunes soit calqué sur le tableau des compétitions seniors. (Homogénéisation des conséquences des sanctions disciplinaires).

G. CASSAGNE : Le Règlement Sportif définitif va être validé lors du C.D. du 1^{er} décembre 2018 donc la modification sera faite en conséquence.

P. GERBIER : Aujourd'hui les Règlements Généraux F.F.R. ne prévoient pas la désignation d'un Représentant Fédéral. C'est le nombre de semaines de suspension qui détermine la désignation d'un Représentant Fédéral.

P. CARRE : Il faut harmoniser les intitulés des deux tableaux. Il faut s'aligner sur le Règlement des seniors. Cette modification est validée à l'unanimité par le Bureau Directeur.

P. CRAIGHERO : Concernant le Règlement des jeunes, les deux Commissions se sont mises d'accord.

Un problème subsiste sur le nombre d'arbitres disponibles.... Ce point va être remonté à la F.F.R.

J.P. CHORDA : Des rencontres trimestrielles auront lieu entre Commissions Epreuves et Arbitres pour mises au point régulières.

P. CRAIGHERO explique le rappel de la date butoir du 30 novembre 2018 à l'attention des clubs qui doivent fournir des arbitres. 18 arbitres ne sont à ce jour concernés par aucun match. 59 clubs sont en défaut d'arbitre, en rupture avec la Charte de l'arbitrage.

Un courrier de rappel a donc été rédigé avec D. Praz, à l'attention des clubs.

Certaines Réserves n'auront pas d'arbitre lors de nos championnats, car il manque beaucoup d'arbitres (une centaine). Le DAL a été missionné pour contacter tous les clubs en vue de recrutement d'arbitres.

(un ACF n'a que 4 matchs à faire pour que son club soit dans les règles. Certains arbitres doublent ou triplent. Le point de rupture est très proche.

11. Point sur l'organisation de la rencontre France Nouvelle Zélande le 17 novembre 2018 :
(P. CELMA, P. GERBIER)

Le mouvement de blocage des routes annoncé pour samedi 17 novembre 2018 pose un sérieux problème. Le Tournoi des filles du 18 novembre a dû être annulé. 55 cars étaient attendus, mais la plupart a été annulée, soit par les clubs, soit par les autocaristes. De nombreuses personnes risquent de ne pas pouvoir venir alors que toutes les places ont été vendues.

(17 000 places)

12. Validation du Règlement des Epreuves Féminines : (G. CASSAGNE)
(Compétitions, poules, calendriers, Règlements sportifs et financiers) :

Marc LAVIALLE a transmis le Règlement des Epreuves Féminines pour validation.
Ce travail remarquable n'a donné lieu à aucune remontée particulière.

Le Règlement des Epreuves Féminines est validé à l'unanimité par le Bureau Directeur.

13. Ressources Humaines : point sur les dossiers en cours, A. KOCH, P.NIOGRET :

La première réunion du C.S.E. s'est tenue le 5 novembre 2018.

Le matin, s'est tenue une séquence d'explication des missions, rôles, statuts, moyens de fonctionnement des membres du C.S.E., de la reprise des rôles de délégués du personnel, du suivi de l'hygiène, etc...

L'après-midi, s'est tenue une réunion relative au fonctionnement du C.E. :

- soulignant la nécessité d'établir un Règlement Intérieur des salariés,
- relatant aussi les informations sur les effectifs du CSE,
- annonçant le projet d'organigramme de la Ligue,
- prévoyant établir une notice relative à la gestion des forfaits annuels jours (cadres),
- prévoyant établir une seconde notice relative à l'annualisation du temps de travail.

P. CELMA : La documentation est très complète

P. NIOGRET : Etat d'esprit très constructif qui amène une qualité de discussion et d'échanges intéressante.

Un point pourra être éventuellement abordé plus tard, relativement aux aspects financiers gérés par un C.S.E., les subventions de fonctionnement à hauteur de 2 500 € et l'attribution d'un budget social et culturel (chèques vacances).

La réunion de la Task Force a été renvoyée à plus tard.

Lundi 17 décembre 2018 se tiendra une nouvelle réunion avec un ordre du jour ciblé sur le Règlement Intérieur de la Ligue.

T. BACONNIER demande un renforcement d'effectif pour remplacer Estelle Curarro.

Recrutement au 19 novembre 2018, d'un CDD de 10 mois à temps partiel (28h/semaine) pour assurer le surcroît d'activité sur l'ex-poste d'Estelle Curarro (Suivi administratif des sélections, de la formation et de l'E.T.R.).

14. Questions diverses : (L. BONNET, J. GARDON, G. CHAPELLE)

Institut de Formation :

Une synthèse sur ce que sera l'I.R.F. (Institut Régional de Formation) a été envoyée à tous.

Lors de la réunion du 25 octobre 2018, a été clairement évoquée l'idée de créer une structure basée sur l'existant et qui va se construire progressivement en fonction des moyens de la Ligue.

Ce fonctionnement est déjà en place sur l'AuRA.

C'est une façon de lutter contre la concurrence des Organismes de formation privés.

Un dossier de demande d'habilitation a été déposé le 3 novembre 2018.

* Intérêt : générer des flux financiers :

- Possibilité d'organiser des formations professionnelles (lien avec les organismes qui les financent)
- Proposition de formation des joueurs Pro en reconversion
- Former nos propres salariés et bénévoles
- Rassemblement de tous les domaines de formation

* Menaces :

- désengagement de l'Etat,
- ouverture d'offres de formation à des organismes plus chers que la formation habilitée par la F.F.R.

L'I.R.F. permet un maillage de territoire, une uniformité cohérente de l'offre sur le territoire avec des formateurs qui ont le même discours sur le Projet Fédéral de formation.

Formation continue / Réactivation des Diplômes Fédéraux :

Elle débutera en janvier 2019 sur 2 types :

*Certificats fédéraux (20h)

*Actions thématiques.

Plus de 1101 éducateurs sont susceptibles de demander la réactivation de leur Diplôme Fédéral, ce qui est obligatoire pour en maintenir la validité. On évalue à 60 %, le taux des demandes réelles. Une réflexion s'amorce quant au fait de doubler les Centres de Formation Continue, au moyen d'une Convention avec les C.D.

Le lancement d'une enquête de CQP est envisagé.

L. BONNET réitère sa demande de disposer d'un ou une secrétaire de Formation, car sa charge de travail s'avère très lourde en vue de bien coordonner, centraliser et piloter les 4 M.O.

En effet, M. KELLIN assure actuellement le pilotage, mais ne peut y consacrer que 15% de son temps de travail.

Viviane accepte de prendre en charge chaque trimestre, le suivi financier (en lien avec Thomas BACONNIER) pour maîtriser le budget, et suivre les conventions Ligues / CD.

Formation des Dirigeants proposée par la F.F.R. :

Le positionnement de la Ligue sur l'ensemble du territoire correspond à la demande identifiée avec la Commission Structuration des Clubs. Il faut que cette proposition de la F.F.R. entre dans le dispositif de l'I.R.F.

POS : (L. BONNET)

Une prochaine réunion se tiendra début décembre 2018 pour fixer les objectifs du P.O.S.

Poste de Directeur Général : (Intervention de G. CASSAGNE)

Cela fait 18 mois que GILLES CASSAGNE est revenu dans le milieu associatif. Il a découvert la mise en place des Epreuves, redécouvert divers domaines. Il confirme sa détermination à faire avancer au mieux la Ligue. Son passage dans les Clubs Professionnels peut contribuer à développer l'organisation, aider l'atteinte de certains objectifs.

Il demande de bénéficier d'un Emploi à 80 % pour conserver une activité au sein de sa société en cas de changement d'orientation dans la Ligue.

SALON D'HOSPITALITE EN ITALIE :

G. CHAPELLE rappelle que la F.F.R. demande de confier l'organisation de ce Salon à la Ligue.

Mais le cahier des charges se révèle bien trop important financièrement.

G. CHAPELLE confirmera rapidement à la F.F.R. la réponse de la Ligue.

Le Secrétaire Général

Patrick CARRE